

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 09 avril 2025

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : **9**
- En exercice : **9**
- Présents à la séance :
- Qui ont pris part à la délibération : **5**
 - POUR : **5**
 - CONTRE : **0**
 - ABSENTION : **0**

Date de la convocation : 02/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 du mois d'avril, à **10 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 5 conseillers **présents** : Mme Marie-Hélène PADOVANI, M. Pierre SAVELLI, M. Philippe PERETTI, M. Gérard ROMITI, M. Michel ROSSI et 4 conseillers **absents** : M. Jean ZUCCARELLI, M. Louis POZZO DI BORGO, M. Paul TIERI, M. Jean-Charles LEONARDI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur G. ROMITI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°269 du 090425

Domaine : Reprise anticipée et affectation des résultats – Budgets primitifs principal, eau potable et assainissement 2025.

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions des articles L. 2311-5 et R.2311-11 et suivants et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu la délibération du 15 Octobre 2020 du conseil d'administration désignant le Président et les Vice-présidents de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;

Vu la délibération datée du 21 février 2023 relative au débat d'orientation budgétaire ;

Considérant le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 février 2025 et qui fait ressortir respectivement et notamment un déficit de la section de fonctionnement en eau potable, un excédent de la section de fonctionnement en assainissement, un déficit de la section d'investissement en assainissement, un déficit de la section d'investissement sur le budget principal ;

Considérant la prise en compte des restes à réaliser 2024 pour déterminer les résultats de la section d'investissement afin d'identifier le besoin en financement ;

Considérant qu'il convient en conséquence d'affecter une partie des excédents constatés pour équilibrer les sections d'investissements déficitaires ;

Considérant les résultats estimatifs établis par l'ordonnateur au titre de l'exercice 2024 ;

Considérant le besoin en financement des sections d'investissement des budgets principal, eau potable et assainissement ;

Considérant la nécessité d'effectuer la reprise anticipée des résultats et leur affectation aux budgets primitifs 2025 sur les budgets principal, eau potable et assainissement ;

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250410-2025-269-DE Date de télétransmission : 10/04/2025 Date de réception préfecture : 10/04/2025 Page 1 sur 4

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 09 avril 2025

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 1

Délibération n°269 du 090425.

Domaine : Reprise anticipée et affectation des résultats – Budgets primitifs principal, eau potable et assainissement 2025.

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Décide d'arrêter les résultats prévisionnels ainsi qu'il suit :

PRINCIPAL :

		2024
Dépenses de fonctionnement		4 580 579,58
Recettes de fonctionnement		5 043 991,75
SOLDE D'EXECUTION		463 412,17
Report N-1	R002	0,00
Résultat Cumulé		463 412,17
Affectation au c/1068		463 412,17
Résultat de clôture N		0,00

2024

Dépenses d'Investissement		3 261 330,69
Recettes d'Investissement		2 541 409,82
SOLDE D'EXECUTION		-719 920,87
Report N-1	R001	256 508,70
Résultat Cumulé		-463 412,17
Résultat de clôture N		-463 412,17

EAU POTABLE :

		2024
Dépenses de fonctionnement		9 485 221,88
Recettes de fonctionnement		9 081 842,51
SOLDE D'EXECUTION		-403 379,37

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20250410-2025-269-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025
Page 2 sur 4

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 09 avril 2025

Report N-1	R002	3 193 274,03
Résultat Cumulé		2 789 894,66
Affectation au c/1068		
Résultat de clôture N		2 789 894,66

2024

Dépenses d'Investissement		3 935 036,89
Recettes d'Investissement		1 600 753,44
SOLDE D'EXECUTION		-2 334 283,45
Report N-1	R001	6 625 245,01
Résultat Cumulé		4 290 961,56
Résultat de clôture N		4 290 961,56

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**2024**

Dépenses de fonctionnement		9 522 317,84
Recettes de fonctionnement		13 069 446,65
SOLDE D'EXECUTION		3 547 128,81
Report N-1	R002	0,00
Résultat Cumulé		3 547 128,81
Affectation au c/1068		1 812 707,34
Résultat de clôture N		1 734 421,47

2024

Dépenses d'Investissement		3 694 772,33
Recettes d'Investissement		3 013 304,61
SOLDE D'EXECUTION		-681 467,72
Report N-1	R001	- 1 044 797,67
Total		- 1 726 265,39
résultat de clôture N		-1 726 265,39

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20250410-2025-269-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025
Page **3** sur **4**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 09 avril 2025

- 2/ **Approuve** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et leur affectation aux budgets annexes 2025 ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	463 412,17
RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2024	-463 412,17
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	-463 412,17
AFFECTATION AU C/1068- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	463 412,17
AFFECTATION AU C/110- REPORT A NOUVEAU – R 002	0,00

BUDGET EAU	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	2 789 894,66
RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2024	4 290 961,56
RESTES A REALISER RECETTES	3 080 276,66
RESTES A REALISER DEPENSES	-538 601,91
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
AFFECTATION AU C/1068- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00
AFFECTATION AU C/110- REPORT A NOUVEAU – R 002	2 789 894,66

BUDGET ASSAINISSEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	3 547 128,81
RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2024	-1 726 265,39
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
RESTES A REALISER DEPENSES	-86 441,95
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	1 812 707,34
AFFECTATION AU C/1068- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 812 707,34
AFFECTATION AU C/110- REPORT A NOUVEAU – D 002	1 734 421,47

- 3/ **Dit** que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20250410-2025-269-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025
Page 4 sur 4